



## RÈGLEMENTS OFFICIELS DU CONCOURS

« Gagnez 500\$ en accessoires Kombi » / « Win \$500 worth of Kombi Apparel »

-- English will follow --

### Règlement de participation

Le concours « **Gagnez 500\$ en accessoires Kombi** » (le « concours ») est tenu par Le Studio La Pomme Verte (les « organisateurs du concours »).

Le présent règlement régit le déroulement du concours et la sélection du gagnant.

Chaque participant reconnaît avoir pris connaissance de l'ensemble des règles et des principes du concours et en accepte les conditions. La participation à ce concours nécessite l'acceptation totale et inconditionnelle par le participant de toutes les conditions énoncées dans le présent règlement, ainsi que des règles éthiques en vigueur sur Internet et des lois et règlements en vigueur applicables aux concours de ce type.

Toute violation des modalités aux présentes règles entraînera l'annulation de l'inscription.

### PÉRIODE DU CONCOURS

Le concours Studio La Pomme Verte « Gagnez 500\$ en accessoires Kombi » (le « concours ») commence le mercredi 19 janvier 2022 à 10 h 00 min 01 s HE et se termine le lundi 31 janvier 2022 à 12 h 59 min 59 s HE (la « Période de la Promotion »). Ce concours vous est présenté par Studio La Pomme Verte (« l'organisateur du concours »).

### ADMISSIBILITÉ

Le concours s'adresse à toute personne résidant au Québec et en Ontario âgée de 13 ans et plus en date du 19 janvier 2022. Sont exclus les employés, représentants et mandataires des organisateurs du concours, de toute compagnie, société, fiducie ou autre entité juridique contrôlée par ou liée à ceux-ci, de leurs agences de publicité et de promotion, des fournisseurs de prix, de matériel et de services liés au présent concours, ainsi que les membres de leur famille immédiate (frères, sœurs, enfants, père, mère), leur conjoint légal ou de fait et toutes les personnes avec lesquelles ces employés, représentants et mandataires sont domiciliés.

## **COMMENT PARTICIPER**

Aucun achat requis

Pour participer, visitez la page Facebook du concours et procédez comme suit sur la publication du concours :

1. Aimer les pages Facebook Studio La Pomme Verte et Kombi Sports:
2. Partager la publication du concours en mode public sur son profil Facebook
3. Remplir le formulaire de participation envoyé aux membres du Club la Pomme Verte par infolettre.

Si toutes les conditions sont remplies, le gagnant sera tiré au sort à l'aide d'un logiciel.

## **PRIX**

### **Grand prix**

Les gagnants du concours remporteront chacun un (1) ensemble d'accessoires de Kombi. La valeur de ce prix est de 562.00\$CAD avant taxes.

## **SÉLECTION DES GAGNANTS**

### **Annonce des gagnants**

Deux (2) gagnants seront identifiés parmi les participants :

1. La sélection de deux (2) gagnants aura lieu le 1er février 2022 à 15h 00min 00 sec, à Montréal, aux bureaux du Studio La Pomme Verte (90 rue Beaubien Ouest). Le «Participant » qui sera déclaré gagnant remportera le prix mis en jeu.

Le gagnant sera avisé par courriel le 4 février 2022.

### **Chances de gagner.**

Les chances que l'inscription d'un participant soit sélectionnée dépendent de la réalisation des actions demandées pour la prise en compte de la participation pendant la durée du concours.

## ATTRIBUTION DES PRIX

Afin d'être déclaré gagnant, le participant sélectionné doit :

1. Répondre au courriel envoyé à l'entière discrétion des organisateurs du concours, dans les cinq (5) jours suivant la fin du concours. Il devra y répondre en se conformant aux instructions données qui y sont prévues, le cas échéant. Dans le cas d'un courriel de notification d'un prix suivi d'une mention à l'effet que le message n'a pu être délivré, les organisateurs du concours ont l'entière discrétion de disqualifier l'inscription du participant.
2. Répondre à une question de mathématiques simple afin de nous assurer qu'il ne s'agisse pas d'un robot.
3. Sur demande et en temps opportun, fournir une pièce d'identité avec photographie ainsi que l'adresse de son domicile, numéro de téléphone et adresse courriel.

Dans le cas où l'une des conditions mentionnées au présent règlement n'est pas respectée, le participant sélectionné n'accepte pas son prix, le participant sélectionné sera disqualifié. Dans un tel cas, les organisateurs du concours pourront, à leur seule discrétion déterminer un nouveau gagnant jusqu'à ce qu'un participant soit déclaré gagnant.

## CONDITIONS GÉNÉRALES

**Disqualification.** Les organisateurs du concours se réservent le droit de disqualifier une personne ou d'annuler une ou plusieurs inscriptions d'une personne si elle participe ou tente de participer au présent concours en utilisant un moyen contraire au présent règlement ou de nature à être inéquitable envers les autres participants (p. ex. inscriptions au-delà de la limite permise).

**Déroulement du concours.** Toute tentative visant à endommager délibérément le site Internet du présent concours et/ou tout site y étant lié (ex. : Page Facebook du concours) ou à saboter le déroulement légitime du concours constitue une violation des lois civiles et criminelles. Si de telles tentatives étaient menées, les organisateurs du concours se réservent le droit de rejeter les inscriptions du participant et d'obtenir réparation en vertu de la loi.

**Acceptation du prix.** Le prix devra être accepté tel qu'il est décrit au présent règlement et ne pourra en aucun cas être en totalité ou en partie transféré à une autre personne, substituée à un autre prix ou être échangé contre de l'argent, sous réserve de ce qui est prévu au paragraphe suivant.

Le prix sera envoyé par Canada Post dès réception des informations concernant le gagnant. Studio La Pomme Verte ne peut être responsable des délais de livraison ou encore de la perte

ou vol du colis. Le gagnant peut cependant venir récupérer le prix directement dans les bureaux Studio La Pomme Verte situés 90 rue Beaubien Ouest dans les 7 jours ouvrés suivant le tirage au sort.

**Limitation de responsabilité : utilisation du prix.** En participant à ce concours, tout participant sélectionné pour un prix dégage de toute responsabilité les organisateurs du concours, toute compagnie, société, fiducie ou autre entité juridique contrôlée par ou liée à ceux-ci, leurs agences de publicité et de promotion, leurs employés, représentants et mandataires (les « bénéficiaires ») de tout dommage qu'il pourrait subir en raison de l'acceptation ou de l'utilisation de son prix. Le Studio La Pomme Verte ne donne aucune garantie expresse ou implicite d'aucune sorte en ce qui concerne la sécurité, l'apparence ou la performance du Prix

**Limite de responsabilité : fonctionnement du concours.** Les bénéficiaires se dégagent de toute responsabilité relativement au mauvais fonctionnement de toute composante informatique, de tout logiciel ou de toute ligne de communication, relativement à la perte ou à l'absence de communication réseau ou relativement à toute transmission défectueuse, incomplète, incompréhensible ou effacée par tout ordinateur ou tout réseau et qui peut limiter pour toute personne la possibilité de participer au concours ou l'en empêcher. Les bénéficiaires se dégagent aussi de toute responsabilité pour tout dommage ou toute perte pouvant être causé, directement ou indirectement, en tout ou en partie, par le téléchargement de toute page web ou de tout logiciel ou autre et par la transmission de toute information visant la participation au concours.

**Modification du concours.** Les organisateurs du concours se réservent le droit, à leur entière discrétion, d'annuler, de terminer, de modifier ou de suspendre, en tout ou en partie, le présent concours en tout temps dans l'éventualité où il se manifeste un événement ou toute intervention humaine pouvant altérer ou influencer l'administration, la sécurité, l'impartialité ou le déroulement du concours tel que prévu dans le présent règlement, et ce, sous réserve de l'approbation de la Régie des alcools des courses et des jeux du Québec, si requise.

**Limite de prix.** Dans tous les cas, les organisateurs du concours ne pourront être tenus d'attribuer plus de prix ou d'attribuer un prix autrement que conformément au présent règlement.

**Limite de responsabilité : participation au concours.** En participant ou en tentant de participer au présent concours, toute personne dégage de toute responsabilité les bénéficiaires de tout dommage qu'elle pourrait subir en raison de sa participation ou tentative de participation au concours.

**Communication avec les participants.** Aucune communication ou correspondance ne sera échangée avec les participants dans le cadre du présent concours autrement que conformément au présent règlement ou à l'initiative des organisateurs du concours.

**Renseignements personnels.** Les renseignements personnels recueillis sur les participants dans le cadre de ce concours seront utilisés soit pour l'administration de ce concours, ou encore en conformité avec l'article « Communication avec les participants » ci-dessus. À l'exception des communications qui pourraient se faire en conformité avec l'article ci-dessus, aucune communication, commerciale ou autre, non liée à ce concours ne sera envoyée au participant, à moins qu'il n'y ait autrement consenti.

**Identification du participant.** Aux fins du présent règlement, le participant est la personne dont le nom apparaît sur le formulaire de participation et c'est à cette personne que le prix sera remis si elle est sélectionnée et déclarée gagnante, sous réserve du paragraphe suivant.

**Décision des organisateurs du concours.** Toute décision des organisateurs du concours ou de leurs représentants relative au présent concours est finale et sans appel, sous réserve de toute décision de la Régie des alcools, des courses et des jeux du Québec, en relation avec toute question relevant de sa compétence.

**Différend.** Un différend quant à l'organisation ou à la conduite d'un concours publicitaire peut être soumis à la Régie des alcools, des courses et des jeux du Québec (RACJQ) afin qu'il soit tranché. Un différend quant à l'attribution du prix peut être soumis à la Régie uniquement aux fins d'une intervention pour tenter de le régler.

**Divisibilité des paragraphes.** Si un paragraphe de ce règlement est déclaré ou jugé illégal, inexécutable ou nul par une cour compétente, alors ce paragraphe sera considéré comme étant nul, mais tous les autres paragraphes qui ne sont pas touchés seront appliqués dans les limites permises par la loi.

**Langue.** En cas de divergence entre la version française et la version anglaise du présent règlement, dans l'éventualité où une version anglaise est disponible, la version française prévaudra.

**Conformité.** Toute personne qui participe à ce concours accepte de se conformer au présent règlement de participation, à défaut de quoi ils seront disqualifiés.



## OFFICIAL CONTEST RULES OF

### « Gagnez 500\$ en accessoires Kombi » / « Win \$500 worth of Kombi Apparel »

#### Contest Rules

The « **Gagnez 500\$ en accessoires Kombi** » / « **Win \$500 worth of Kombi Apparel** » contest is being held by Studio La Pomme Verte Inc. (“Contest Organizer”).

These rules govern the running of the Competition and the selection of the winner. Each Participant acknowledges that they have familiarised themselves with all the rules and with the principles of the Competition, and accept the terms thereof. Entry to this Competition implies full and unconditional acceptance by the Participant of all the terms set forth in these rules, as well as the ethical rules in force on the Internet and the laws and regulations in force applicable to competitions of this sort. Any breach of any one of the provisions contain in these rules will result in the entry being invalidated.

#### CONTEST PERIOD

“The Contest” will start on Wednesday, January 19th 2022 at 10:00:01 HE and will end on Monday January 31st 2022 at 12:59:59 HE (“contest period”). This contest is being held by Studio La Pomme Verte “Contest Organizers”.

#### ELIGIBILITY

The Contest is open to all Québec and Ontario residents aged 13 and over by January 19th, 2022. Employees, representatives and agents of the Contest Organizers, and their affiliated companies, corporations, trusts, and other legal entities controlled by them, employees of the promotional or advertising agencies, suppliers of prizes, equipment or services related to the Contest, and members of the immediate family of these employees (brothers, sisters, children, fathers, mothers, legal or common-law spouses), and anyone with whom these employees, representatives and agents live are not eligible to enter.

## **HOW TO ENTER**

No purchase necessary

To participate, visit the organizer Facebook page and proceed as follow on the contest post :

1. Like the Green Apple Studio and Kombi Sports Facebook pages
2. Share the contest post in public on your private Facebook account
3. Fill out the participation form sent to all Green Apple Studio Club members through our newsletter.

## **PRIZES**

### **Grand prize**

The winner of the contest will win one of 2 Kombi apparel packages. The approximate value of the contract is \$CAD 562.00 before taxes.

## **SELECTION OF WINNERS**

### **Winner announcement**

Two (2) winners will be identified among the participants:

1. The winner will be selected on February 1st, 2022 at 03:00:00 PM in Montreal at the Studio La Pomme Verte headquarter (90 Beaubien west).

The winners will be notified by email on February 4th, 2022.

## **AWARDING OF PRIZES**

To be declared a winner, the selected participants must follow the previous recommendations and will be automatically selected for the random draw.

1- Reply to the email sent at the sole discretion of the contest organizers, within five (5) days of the end of the contest. He will have to answer them in accordance with the instructions given therein, if need be. In the case of an email notification of a prize followed by a mention that the message could not be delivered, the contest organizers have the entire discretion to disqualify the participant's registration.

2- Answer a simple math question to make sure it's not a robot.

3- Upon request and in a timely manner, provide photo ID, home address, phone number and email address.

4- In the event that the selected participant fails to comply with any of the conditions herein, does not accept the prize, the selected participant shall be disqualified. In such a case, the Contest Organizers may, at their sole discretion, cancel the prize or draw again until a participant is selected and declared a winner.

## GENERAL CONDITIONS

Each participation is subject to verification by the Contest Organizers. If the Participant has an invalid email address or telephone number, does not have the correct answer to the mathematical question, or is otherwise non-compliant, it may be rejected and the person shall not be entitled to an entry or a prize.

**Disqualification.** The Contest Organizers reserve the right to disqualify a person or cancel one or more of the person's entries if that person has entered or attempted to enter the Contest by means that violate these Contest Rules or that are unfair to other participants (e.g. entries in excess of the prescribed limit).

**Conduct of the Contest.** Any attempt to deliberately damage the Contest Website and/or any related website (ex.: the contest Facebook page), or to sabotage the legitimate conduct of the Contest constitutes a violation of civil and criminal law. If any such attempts are made, the Contest Organizers reserve the right to reject the entries of the parties involved and to seek compensation as provided by law.

**Prize acceptance.** The prize must be accepted as described herein and may not under any circumstances be transferred in whole or in part to another person, replaced by any other prize or exchanged for cash, except as provided in the following paragraph.

The prize will be sent by Canada Post upon receipt of the winner's information. Studio La Pomme Verte can not be responsible for delivery times or the loss or theft of the package. However, the winner can pick up the prize directly at the Studio La Pomme Verte offices located at 90 Beaubien Street West within 7 business days of the draw.

**Prize replacement.** Should it be impossible, difficult or more costly for the Contest Organizers to award a prize (or part of a prize) as described herein, they reserve the right to award a prize (or part of a prize) of the same kind and of equivalent value.

**Limitation of liability: Use of the prize.** By entering the Contest, selected participants release the Contest Organizers and their affiliated companies, corporations, trusts, or any other legal entities controlled by them, the promotional or advertising agencies, and their employees, representatives and agents ("Beneficiaries") of all liability for any damage that they may incur by accepting or using the prize. Studio La Pomme Verte Inc. does not make warranty express or implied in the field of the security, the aspects or the prizes performance.

Limitation of liability: Conduct of the Contest. Beneficiaries shall in no way be liable for any faulty computer hardware, software or data link, the loss or absence of network communications, or any faulty, incomplete, incomprehensible, or erased computer or network transmissions that make it difficult or impossible for an individual to participate in the Contest. They shall also not be liable for any damage or loss that may be caused, directly or indirectly, in whole or in part, by the downloading of any webpage, software or other item, or the transmission of any information with a view to entering the contest.



**Contest modification.** Contest Organizers reserve the right, at their sole discretion, to cancel, terminate, modify or suspend this Contest in whole or in part should human intervention or an event take place that could modify or affect the administration, security, impartiality, or conduct of the contest as provided herein, subject to the approval of the Régie des alcools, des courses et des jeux du Québec, if applicable.

**Early termination of the Contest Period.** In the event that the computer system is unable to record all contest entries during the Contest Period, and if, for whatever reason, the Contest must be terminated, in whole or in part, before the end of the period specified herein, the Contest Organizers may proceed, at their discretion, with a random draw from all Contest entries officially recorded during the Contest Period or, if such is the case, those recorded before the date of the event giving rise to the termination of the Contest.

**Limitation of liability: Contest participation.** By entering or attempting to enter this contest, all individuals absolve the Beneficiaries of all liability for any damage they may suffer by entering or attempting to enter the contest.

**Communication with participants.** No communication or correspondence shall be exchanged with participants as part of this contest other than in accordance with these Contest Rules or at the initiative of the Contest Organizers.

**Personal information.** Personal information about Contest participants gathered for the purposes of this Contest shall be used for Contest administration purposes, or in accordance with section “Communication with participants” above. Except for communications that could take place in accordance with section above, participants shall not receive any additional communications, for marketing or other purposes, unrelated to the Contest, unless they have agreed otherwise.

**Decision of the Contest Organizers.** Any decision made by the Contest Organizers or their representatives regarding this Contest shall be final and without appeal, subject to any decision by the Régie des alcools, des courses et des jeux du Québec, with respect to any matter under its jurisdiction.

**Disputes.** Any disputes respecting the conduct or organization of a publicity contest may be submitted to the Régie des alcools, des courses et des jeux du Québec (RACJQ) for a ruling. Any dispute respecting the awarding of a prize may be submitted to the Régie only for the purpose of helping the parties reach a settlement.

**Section exclusion.** If any section of these rules is declared or deemed illegal, unenforceable or invalid by a court of competent jurisdiction, that section shall be considered invalid, but all other sections that are unaffected shall be enforced to the extent permitted by law.

**Language.** In case of a discrepancy between the French and English versions of these Contest Rules, the French version shall prevail.

**Compliance.** All individuals participating in this Contest agree to comply with the Contest Rules set out herein, failing which they shall be disqualified.